

## **Communiqué à l'attention des étudiants** **boursiers**

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique informe les étudiants algériens boursiers qu'ils sont tenus par l'obligation de poursuivre leurs travaux de recherche dans le cadre des dispositifs et des usages pertinents des T.I.C mis en place par la partie française.

Toute interruption de travaux de recherche engagera la responsabilité du boursier.

S'agissant des boursiers émargeant au Programme National Exceptionnel et dont le séjour arrive à terme courant fin avril et mai 2020, ils doivent prendre d'ores-et-déjà leurs dispositions pour s'inscrire au niveau du Consulat via sa boîte mail : [contact@consulat-nantes-algerie.fr](mailto:contact@consulat-nantes-algerie.fr)